

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Metrik 915 EC

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : Numéro d'enregistrement de lutte antiparasitaire 35721

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Pesticide agricole

1.4. Données relative au fournisseur**Fabricant**

Tide International Canada, Inc.
245 Hanlon Creek Boulevard, Unit 102
Guelph, Ontario,
N1C 0A1
T +1 866 699 7717
info@tide-canada.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS CA)

: Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA)

: Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Informations complémentaires : Exempt - Produit homologué - (Numéro d'enregistrement de lutte antiparasitaire 35721)

Ce produit n'est pas assujéti à la partie II de la Loi sur les produits dangereux (LPD) (Produits dangereux) conformément à l'alinéa 12j) ; Annexe 1 (Non-application de la partie II).

Cette restriction stipule que la partie II ne s'applique pas à l'égard de la vente ou de l'importation de tout ce qui figure à l'annexe 1 qui comprend tout produit antiparasitaire au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, tout explosif au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, tout cosmétique, dispositif, drogue ou aliment, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, tout produit de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et tout bois ou produit en bois.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
S-Métolachlore	S-Métolachlore (isomère S) / S-métolachlore; masse de réaction de (S)-2-chloro-N-(2-éthyl-6-méthyl-phényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyl-éthyl)-acétamide (80-100 %)	n° CAS: 87392-12-9	915 g/L
2H-1,4-Benzoxazine, 4-(dichloroacétyl)-3,4-dihydro-3-méthyl-	Benoxacor	n° CAS: 98730-04-2	1 - 5

Remarques : CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.
Les ingrédients actifs sont énumérés ci-dessus

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur la suite du traitement.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Premiers soins après contact oculaire : SI DANS LES YEUX : Maintenez les yeux ouverts et rincez lentement et doucement à l'eau pendant 15-20 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuez à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne est capable d'avaler, faites-lui boire une gorgée d'eau. Ne la faites pas vomir, sauf indication contraire d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: L'ingrédient actif de ce produit, le S-métolachlore, a une forte affinité pour le charbon actif. Une suspension aqueuse de charbon actif peut être administrée pour absorber les traces de toxique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: En fonction des matières environnantes.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Évitez de respirer vapeurs, brouillards. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir éloigné des produits alimentaires. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection oculaire:
Lunettes de protection obligatoire

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Yellow
Odeur	: Odourless
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,85
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 150 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 42,94 mPa·s 20 °C (11.75 mPa °C)
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

S-Métolachlore (87392-12-9)	
DL50 orale rat	2267 mg/kg (Source: NZ_CCID)
ATE CA (oral)	2267 mg/kg de poids corporel

2H-1,4-Benzoxazine, 4-(dichloroacétyl)-3,4-dihydro-3-méthyl- (98730-04-2)	
DL50 orale rat	> 5 g/kg (Source: ECHA)
DL50 cutanée lapin	> 2010 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	> 2 g/m ³ (Exposure time: 4 h Source: NLM_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 5,85
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 5,85
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

12.2. Persistance et dégradation

Metrik 915 EC	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
S-Métolachlore (87392-12-9)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

2H-1,4-Benzoxazine, 4-(dichloroacétyl)-3,4-dihydro-3-méthyl- (98730-04-2)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2H-1,4-Benzoxazine, 4-(dichloroacétyl)-3,4-dihydro-3-méthyl- (98730-04-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,6 (at 25 °C (at pH 7.7-7.9)
--	-------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

TMD

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (S-Metolachlor)

Description document de transport

UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (S-Metolachlor), 9, III

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

9



14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

III

14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement: Non

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

TMD

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

N° ONU (TMD) : UN3082

Quantités exemptées (TDG) : E1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Exempt - Produit homologué - (Numéro d'enregistrement de lutte antiparasitaire 35721)

PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les aérosols de pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments, les aliments pour animaux, les réserves d'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

DÉLAI DE RÉENTRÉE (DRE) : NE PAS pénétrer dans les zones traitées ni y laisser pénétrer des travailleurs pendant le délai de rentrée (DRE) de 12 heures. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur. NE PAS appliquer par voie aérienne.

ATTENTION : NE PAS faire paître les cultures immatures traitées ni les faucher. Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison. NE PAS récolter le maïs sucré dans les 45 jours suivant l'application. NE PAS récolter d'autres types de maïs dans les 80 jours suivant une application post-levée. Effectuer une seule application par saison. PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respectez les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les milieux aquatiques, évitez d'appliquer le produit sur des terrains en pente modérée à forte, des sols compactés ou argileux. Évitez toute application en cas de fortes pluies annoncées. La contamination des milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande filtrante végétale entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL, à l'exception de:

2H-1,4-Benzoxazine, 4-(dichloroacétyl)-3,4-dihydro-3-méthyl- (98730-04-2)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 01-26-2026

Date de révision : 02-17-2026

Remplace la fiche : 01-26-2026

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Metrik 915 EC

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.